

**EMS La Roseraie - Annexe A au contrat de pension**

**Liste de prix 2019, 12 degrés BESA :**

Infrastructure	Hôtellerie/ Encadrement	Degrés	Soins				Forfaits LiMA	Part total du canton	Plafonds PC
			Part. caisse maladie	Part. maximum résident/e	Part. maximum canton	Soins total			
Pour tous les degrés 29.75	Pour tous les degrés : 132.85  Part. d'hôtellerie : 117.70  Part. d'encadremen t : 15.15	0	-	-	-	-	-	-	162.60
		1	9.-	1.90	-	10.90	-	-	164.50
		2	18.-	14.70	-	32.70	-	-	177.30
		3	27.-	21.60	5.90	54.50	0.80	6.70	184.20
		4	36.-	21.60	18.70	76.30	1.10	19.80	184.20
		5	45.-	21.60	31.50	98.10	1.40	32.90	184.20
		6	54.-	21.60	44.30	119.90	1.75	46.05	184.20
		7	63.-	21.60	57.10	141.70	2.05	59.15	184.20
		8	72.-	21.60	69.90	163.50	2.35	72.25	184.20
		9	81.-	21.60	82.70	185.30	2.65	85.35	184.20
		10	90.-	21.60	95.50	207.10	3.00	98.50	184.20
		11	99.-	21.60	108.30	228.90	3.30	111.60	184.20
12	108.-	21.60	121.10	250.70	3.60	124.70	184.20		
Pour tous les degrés : 162.60									

**Participation des résident(e)s aux dépenses de soins :**

Plafond PC, infrastructure + hôtellerie + soins non LaMal + part maximum résident(e)s.

**1. Facturation en cas d'absences**

Lors d'absences pour séjour à l'hôpital, pour cures ou vacances, nous facturons 162.60 francs par jour.

**2. Facturation en cas de départ ou de décès**

Le contrat se termine, conformément à la clause 2.6 du contrat de pension et de soins, le jour du départ ou du décès. Nous facturons, jusqu'à ce que la chambre soit libérée, des frais de 162.60 francs par jour.

**3. Liste de prix pour prestations particulières (TTC)**

- Coût pour vider la chambre en cas de départ CHF 150.00
- Nettoyage final en cas de départ CHF 150.00
- Téléphone : location de la ligne, par mois CHF 15.00
- Facturation du prix des communications au tarif Swisscom
- Internet : forfait mensuel CHF 10.00
- Marquage du linge : forfait CHF 120.00
- Coiffeuse, pédicure : selon leurs tarifs externes
- Transports (aller-retour) pour visite chez le médecin, coiffeuse, autres, à
- Saint-Imier CHF 10.00
- Villeret ou Sonvilier CHF 12.00
  - Autres destinations : CHF 1.20/km + tarif horaire du chauffeur de CHF 40.00
- Transports Croix-Rouge (transports de personnes en chaise roulante), selon leurs tarifs (Tavannes, tél. 032 495 11 65)
- Transports Taxi-handicap (transports de personnes en chaise roulante) selon tarifs communiqués par la Fondation transports-handicap du canton de Berne, tél. 031 387 55 65.

N.B. : Les transports chez le médecin sont pris en charge par les prestations complémentaires.

## EMS La Roseraie - Annexe B au contrat de pension

### Prestations comprises dans le tarif d'établissement

EMS à forfait partiel et/ou global:

---

1. Chambre, lit de soins, table de nuit, système d'appel en chambre
2. Nettoyage de la chambre et des blocs sanitaires
3. Utilisation des installations communes
4. Soins de base et thérapeutiques
5. Encadrement et conseils
6. Utilisation/mise à disposition de chaises roulantes standard et d'accessoires de marche
7. Organisation de la vie quotidienne selon l'offre de l'établissement, par exemple: excursions, concerts, projections de films, festivités saisonnières, gymnastique du 3<sup>e</sup> âge, groupes de cuisine, entraînements mnémotechniques, groupes d'ouvrage et de bricolage, cercles de lecture, groupes de jeu, chants, promenades, décorations
8. Entretiens avec des membres de la famille/conseils aux membres de la famille
9. Pension complète avec alimentation adaptée à l'âge, y compris collations, eau minérale naturelle, café et thé
10. Restauration en chambre en raison d'une maladie
11. Chauffage, électricité et eau, frais d'élimination en général
12. Tissu éponge et linge de lit (utilisation et lavage)
13. Lavage et repassage du linge personnel
14. Pédicure médicalement requise pour diabétiques
15. Consommables et matériel d'entretien selon liste des moyens et appareils (LiMA)
16. **TV : raccordement au télé-réseau Diatel (La Roseraie)**
17. **Assurances Responsabilité civile privée et ménage (La Roseraie)**

## EMS La Roseraie - Annexe C au contrat de pension

### Prestations **non** comprises dans le tarif d'établissement

Les prestations suivantes de l'EMS ou de tiers ne sont pas comprises dans le tarif d'établissement. De telles prestations peuvent être facturées en plus. Il s'agit en particulier des prestations suivantes :

1. Primes de caisses-maladie ainsi que franchise et quote-part
2. Examens et traitements dentaires
3. Coiffeur
4. Pédicure pour résident(e)s qui ne sont pas diabétiques.
5. Transports  
Les bénéficiaires de prestations complémentaires peuvent demander le remboursement des frais de transport dans la limite des conditions et plafonds en vigueur. Les caisses-maladie paient une partie des frais de transport aux résidents non bénéficiaires de prestations complémentaires.
6. Manifestations externes
7. Taxes Billag (TV et radio)
8. Téléphone et Internet (abonnement, communications)
9. Journaux et revues auxquels sont abonnés personnellement par les résident(e)s.
10. Réparations d'objets en propriété personnelle (à l'exception des petits travaux de raccommodage sur les vêtements et le linge)
11. Nettoyage chimique
12. Achats de vêtements, de linge et de chaussures
13. Assurances personnelles, taxes et impôts
14. Frais de repas et de nuitées concernant les invités des résident(e)s
15. Restauration en chambre non due à la maladie
16. Boissons et denrées commandées individuellement
17. Produits de soins corporels et articles de toilette personnels
18. Autres dépenses personnelles
19. Coûts du débarras de la chambre en cas de départ/de décès
20. Nettoyage final en cas de départ/de décès

Selon l'art. 14 de la loi fédérale sur les prestations complémentaires, les cantons remboursent aux bénéficiaires d'une prestation complémentaire les frais de maladie et d'invalidité dans la limite des plafonds en vigueur. Le canton de Berne a promulgué les directives nécessaires dans l'ordonnance portant introduction à la loi fédérale sur les prestations complémentaires (OI LPC). L'Art. 22 OI-LPC définit les conditions de prise en charge des frais de transport.